Protection des données, tous concernés !

Le Réglement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable depuis le 25 mai 2018, vient **renforcer les droits de tous les citoyens** de l'Union Européenne concernant **leurs données personnelles.**

Pour le Groupe VYV, il est important **d'offrir la garantie d'un usage éthique et raisonné des données à caractère personnel qui nous sont confiées.**

* Toute opération ou ensemble d'opérations, portant sur de telles données, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement ou interconnexion, verrouillage, effacement ou destruction...).

** Data Protection Officer
Le DPO est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme.

** Chief Privacy Officer
Le CPO est chargé de seconder le DPO dans la mise en œuvre du RGPD, ici, sur le périmètre VYV Care.

Infographie réalisée par
la Direction des Données et de la Stratégie Numérique

Identifier & protéger les données

* empreinte digitale
date de naissance
Nom
numéro téléphone
photographie
commune de résidence
numéro de sécurité sociale
origine raciale
origine ethnique
opinions philosophiques
vie sexuelle
santé
opinions politiques
opinions religieuses
santé physique
état de santé
santé mentale
soins

INFORMER LES PATIENTS, CLIENTS, USAGERS ET SALARIÉS DES TRAITEMENTS RÉALISÉS SUR LEURS DONNÉES

TOUT LE MONDE EST AMENÉ À TRAITER DES DONNÉES*

DPO VYV**

CPO VYV Care***

Les garants du respect du réglement

GROUPE VYV